

CONCOURS « DÉVELOPPEMENT DURABLE » ÉDITION 2015/2016

Valoriser les actions exemplaires

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) a dévoilé les lauréats de son concours « Développement durable » 2015/2016 et attribué le Grand prix national aux Carrières du Boulonnais pour le site de Ferques (Pas-de-Calais).

Décernés par un jury indépendant, ces trophées récompensent, tous les trois ans, l'engagement responsable et volontariste des carrières françaises en faveur du développement durable.

Organisé depuis 2005 dans le cadre d'une compétition lancée par l'Union européenne des producteurs de granulats (UEPG), le concours « Développement durable » des producteurs de granulats a une double ambition :

- récompenser les entreprises de granulats ayant intégré les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable dans leurs activités par des réalisations concrètes, au-delà de ce qui est attendu,
- encourager l'ensemble de la profession dans la voie du développement durable en organisant un partage des bonnes pratiques.



Les lauréats du concours

UN CONCOURS NATIONAL À VOCATION EUROPÉENNE

Les candidatures, émanant des entreprises adhérentes à l'UNPG, ont été examinées par un jury indépendant autour de six catégories. Chaque lauréat sélectionné est ensuite amené à représenter la France au concours européen dans la catégorie correspondante. Félicitations à l'ensemble des gagnants.

LES MEMBRES DU JURY

> François Bersani, ingénieur général des Mines

> Dominique Bidou, consultant en développement durable

> Rémi Galin, chef de bureau à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

> Bernard Labat, chargé de mission droit et économie association Humanité & Biodiversité

> Bertrand Pancher, député-maire de Bar-le-Duc (Meuse), président de l'association Décider ensemble

➔ Pour en savoir plus et voir l'interview de Bertrand Pancher, président du jury : www.unpg.fr/rubrique/actualite

> Catégorie « Biodiversité » et Grand prix national 2016 :

Carrières du Boulonnais pour le site de Ferques (Pas-de-Calais)

> Catégorie « Réaménagement » :

Carrières et ballastières de Normandie pour la ballastière d'Yville-sur-Seine (Seine-Maritime)

> Catégorie « Meilleures pratiques environnementales » :

CERF SAS pour le site du Saint-Loup (Allier)

> Catégorie « Partenariat avec la collectivité locale » :

Lafarge pour le site Le Pouzin – Plateau de Rompon (Ardèche)

> Catégorie « Contribution économique à la société » :

Plattard pour la carrière des Rives du Beaujolais (Rhône)

> Catégorie « Meilleures pratiques opérationnelles/innovations en matière de process/produits » :
Colas Midi-Méditerranée pour la carrière de Sainte-Colombe (Pyrénées-Orientales)

Ces six dossiers participeront au concours européen dont les résultats seront dévoilés en novembre 2016 à Bruxelles.



Remise du trophée confectionné par le CFA UNICEM de Montalieu pour le Grand prix